

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 27478

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Maire

ARTICLE 25

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« pouvait »

les mots :

« aurait pu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.